

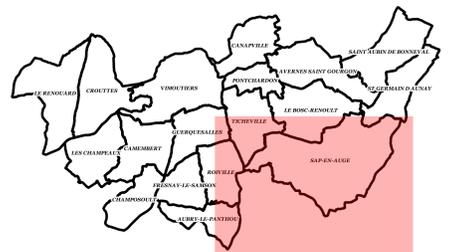

 Communauté de communes
des Vallées d'Auge et du Merisault



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
 Secteur du Pays du camembert

Document n°4e : Règlement graphique - Secteur 5

Se reporter au document 4g - Légende du règlement graphique Vu pour être annexé à la délibération du 11 février 2020



PHARO
 Architectes et Urbanistes
 63 boulevard D'YVON 14100 LE HAÏS

EDATER Conseil
 Stratégie territoriale et politique de l'habitat
 2 avenue de l'Épin 14000 CAEN

GAMA Environnement
 Démarche environnementale - Concertation
 2-20 avenue de la Cité de l'Énergie
 14000 CAEN

AVL Avocats
 Cabinet d'activités spécialisées en droit de l'urbanisme
 19 avenue de l'Hippodrome 14000 CAEN

AYL

Echelle : 1 / 10 000 ème